



**COMPTE-RENDU de la Commission extra-municipale PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
19 juin 2014 à 18h à l'espace le Petit Prince**

Présents :

Elus : M. BARON, Maire, M. FRÉMONDIÈRE, Adjointe en charge de l'enfance, M.BRAUD, 1^{er} Adjoint, Mme GOUDIER, Adjointe, membre de la commission enfance, Mmes CRIBIER, GESLIN, MAHOT, M.JAVIER, conseillers municipaux.

Personnes qualifiées : Mme représentant l'école A.Jacquard. Mme FORTIN représentant l'école Sainte Monique, Mmes KERLÉO, ROCHEREAU, LEBRUN, CESBRON, et ROUZAUD DJAKE, MM. CHEVAL et JAVIER représentants des parents d'élèves, Mme PINIER, directrice générale des services, M.GUIMON, responsable Accueil Périscolaire « Le Petit Prince ».

Excusés : Mmes CHEVE, TASSEL, GIRAUD, PILET, SCHLERET, LEGRAS. M.LEJARD

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants de leur présence et du travail effectué par la commission durant ces derniers mois.

Le travail de la commission n'est néanmoins pas terminé et se poursuivra tout au long de l'année scolaire à venir 2014-2015, afin de diagnostiquer au mieux les besoins des familles et ainsi créer un PEDT au plus près de la réalité.

L'objectif visé par la municipalité à travers l'instauration de cette commission aura été de dégager un consensus sur ce temps postscolaire dont la prise en charge, logistique, humaine et financière est de la responsabilité de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commission avait notamment proposé une organisation du temps scolaire, amenant une fin de classe à 15h45, et que celle-ci avait été acceptée par le DASEN, il n'y aura donc pas de remise en cause de cette organisation.

Mme FORTIN (école Ste Monique) souligne le choix du jour des APC, arrêté au vendredi, qui selon elle n'est pas le jour le plus propice à l'aide personnalisée. L'école Sainte Monique demande si cela serait possible de placer ces APC sur un autre jour, notamment le lundi, sans que cela perturbe l'organisation du temps postscolaire. Monsieur le Maire ne s'y oppose pas compte tenu du faible nombre d'élèves concernés.

Monsieur le Maire présente les différents facteurs impactant la proposition de la Municipalité quant à l'organisation des temps postscolaires :

Considérant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014,

Considérant le travail de réflexion réalisé par la commission extra-municipale sur la réforme des rythmes scolaires

Considérant la position de l'école Privée Ste Monique non encore stabilisée à cette date et comptant pour 1/3 des enfants scolarisés sur 160 élèves (depuis le 19/06 la décision est prise de rester à 4 jours).

Considérant les évolutions du cadre national non encore stabilisé à cette date

Considérant le nombre de communes qui ont choisi de ne pas mettre en place de TAP à la rentrée 2014 en mettant en place une simple garderie

Considérant la difficulté à organiser pour une petite commune rurale le recrutement des animateurs au regard de l'expérience des communes ayant mis en place la réforme dès 2013 et de la période tardive en cette fin d'année scolaire



Considérant la position de la Communauté de communes Ouest-Anjou qui ne s'est pas encore prononcée sur son engagement dans l'accompagnement de ses communes au regard de cette réforme, sachant qu'elle met en place un groupe de travail dont la 1^{ère} réunion est fixée ce jeudi 26 juin

Considérant le coût de la réforme à 40 000 € environ voire plus à l'avenir en fonction des activités retenues par année scolaire et nécessitant un recrutement complémentaire difficile à organiser pour une heure de travail par jour pour les nouveaux agents concernés et compte tenu des normes d'encadrement pour les TAP

Considérant l'incertitude des financements de l'Etat et d'autres organismes quant à la pérennité du système à l'horizon de un à deux ans, n'offrant aucune visibilité financière.

La commune tout en respectant le cadre législatif et le travail fourni par la commission extra-municipale PEDT,

propose de mettre en place les lundis, mardis et jeudis une heure d'accueil post-scolaire comportant des activités structurées et proches de la prévision initiales du PEDT avec les ressources humaines existantes, avant l'accueil périscolaire ordinaire entre 15h45 et 16h45 dans les locaux du Centre polyvalent et les différents équipements communaux; le vendredi l'accueil périscolaire débutera dès 15h45.

Les activités ne seront pas celles prévues stricto sensu par le projet de PEDT en 2014 mais correspondront à celles de l'accueil périscolaire encadrées par le personnel communal connu des enfants soit dans le cadre scolaire soit dans le cadre péri-scolaire ordinaire. Tout comme pour l'accueil périscolaire, une plaquette d'activité sera mise à disposition à chaque période pour les familles désireuses de connaître le contenu des activités des temps d'accueil post-scolaire proposées.

Les modalités pratiques seront identiques au fonctionnement par inscription. L'inscription par cycle sera encouragée, mais non obligatoire ; la tarification serait à la 1/2 h ou à l'heure, sur la base d'un tarif unique de base cohérent avec les pratiques des communes voisines.
Un premier bilan sera effectué par la commission extra-municipale en fin de 1^{er} trimestre scolaire.

Quant à la position de l'école privée, concernant le choix de la semaine à 4 jours ou 4 jours ½, Mme FORTIN précise que l'école donnera réponse ce vendredi 20 juin ou lundi 23 au plus tard. L'école privée sera également attentive, à la demande de Monsieur le Maire, aux motifs des éventuels transferts d'élèves entre A.Jacquard vers l'école Sainte Monique. Mme FORTIN indique qu'en l'état actuel des choses, l'intégration de nouveaux élèves, provenant d'A.Jacquard ou d'autres écoles, sera très limitée, en raison d'une capacité d'accueil déjà atteinte en maternelle, deux à trois places resteraient actuellement et éventuellement disponibles.

Si l'école privée Sainte Monique décidait de ne passer mettre en place la réforme pour l'année scolaire 2014-2015, elle conservera cependant la possibilité de la mettre en œuvre pour l'année scolaire 2015-2016

En réponse à Mme Catherine LEBRUN-MANCEAU, Monsieur le Maire précise que l'ALSH sera ouvert les mercredis matin, en période de test jusqu'à la Toussaint, permettant d'accueillir les enfants des écoles privées ne participant pas à la réforme. Si la fréquentation est au minimum de quinze enfants, l'ouverture du mercredi matin sera prolongée au reste de l'année scolaire.

Mme ROUZAUD-DJAKE s'interroge sur le taux d'encadrement, Monsieur le Maire précise que celui-ci ne s'exercera pas dans les mêmes obligations que celles connues en ALSH ou dans le cadre d'un PEDT. Cependant la qualité ne pourra être égale à celle proposée à travers un PEDT en fonction du nombre d'enfants à encadrer. Néanmoins, l'objectif est de parvenir à leur proposer des activités s'en rapprochant. Mme ROUZAUD DJAKE témoigne de son expérience d'animatrice, avec la difficulté d'avoir 1 animateur pour 30 enfants, amenant à des temps proches de la garderie. Monsieur le Maire souligne que la commune sera amenée, si le besoin s'en faisait sentir, à faire évoluer le nombre de personnels encadrants, en utilisant les ressources internes mais insiste sur le fait que la commune met en place une année probatoire pour aboutir à un PEDT en 2015 et non une garderie.



Monsieur FRÉMONDIÈRE complète en rappelant que des bénévoles pourront également apporter leurs compétences aux activités ; les animateurs continuant d'encadrer les enfants, mais se trouvant soutenus dans la gestion de l'activité par ces personnes ressources.

En réponse à Mme KERLÉO, Monsieur le Maire et Mme PINIER indiquent que la quotité de temps passé par les agents à l'école sera inchangée ; la réforme implique des modifications dans l'organisation logistique et du personnel mais n'altère pas le temps global effectué par les agents au sein de l'école A.Jacquard.

L'offre de services proposée pour le mercredi midi est arrêtée comme suit :

Garderie de 12h à 12h30 au sein de l'école A. Jacquard ; si la famille est dans l'impossibilité de venir chercher l'enfant pendant ce créneau alors elle sera amenée à inscrire son enfant à l'ASLH Le Bois Enchanté, l'inscription comprenant la restauration du midi et les activités de l'après-midi.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour tout le travail fourni afin de dégager à chaque étape de la réflexion consigné dans les pv de réunions un consensus. A la demande d'approbation des différentes propositions explicitées, Mme ROCHEREAU conclut en soulignant que « c'est la meilleure solution en l'état actuel des choses ». La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

La prochaine commission se tiendra en octobre 2014.

Séance levée à 19h55.

***glossaire**

CR : compte rendu

PEDT : Projet Educatif De Territoire

AMF : Association des Maires de France

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

TAP : Temps d'Accueil Périscolaire

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Compte-rendu mis en ligne le 24 juin 2014 à 09h00